

Aide aux compagnies aériennes - Attention à ne pas s'écraser

La Confédération vole au secours des compagnies aériennes en mettant des conditions économiques. Mais aucune condition écologique ou environnementale n'est prévue.

Pour rappel, les compagnies aériennes sont exemptes de la taxe sur les carburants, ce qui, dit en passant, est une concurrence déloyale envers d'autres types de transports, le train notamment. Une exception existe, pour vols internes suisses le carburant est taxé et soumis à la TVA, mais on en conviendra, cette partie est presque anecdotique.

Les compagnies aériennes sont donc déjà et en permanence subventionnées par le non-paiement de ces taxes.

Il n'est pas pensable que l'aide de la Confédération débouche sur une situation où tout redevient comme avant la pandémie, quand on pouvait acheter un billet Bâle – Barcelone pour 50 francs. Il ne faut pas être grand écologiste ou économiste pour savoir que ce prix ne reflète pas la réalité des coûts, surtout environnementaux.

Chaque entreprise doit constituer des réserves financières. Manifestement, les billets « lowcost » ne participent pas à cette réserve. Ce n'est pas au contribuable d'y participer mais bien à l'utilisateur.

Le trafic aérien est déjà responsable de 19% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse et devrait en être la principale source d'émissions d'ici 2030.

Selon l'Office fédéral du développement territorial (ARE), les dommages environnementaux causés par le transport aérien s'élèvent à 983 millions de francs par an.

Les vols entre Zurich et Genève représentent la sixième destination en importance au départ de Genève, ce qui est particulièrement incongru dans un pays où les relations ferroviaires sont très performantes.

Le Parlement jurassien a validé le 27 mars 2019 quatre textes cantonaux importants :

La résolution 189, « Pour une vraie politique fédérale de lutte contre le réchauffement climatique : oui à une taxe sur les billets d'avion ; la résolution 190, « Déclaration d'urgence climatique » ; la motion 1236 « Réfléchir et agir pour la planète » ; la motion 1238 « Réchauffement climatique : agissons partout et tout de suite ! ».

Le Parlement a déjà montré par là son engagement face au réchauffement climatique.

Même si le Jura ne représente que 1% de la population Suisse, sa voix doit être entendue.

Le 5 mai 2020, le Parlement fédéral a débloqué près de deux milliards de francs pour venir en aide au secteur aérien helvétique. Le soutien ne sera pas conditionné au respect d'exigences écologiques ou environnementales.

Au vu des aides fédérales octroyées sans contrepartie écologique et environnementale, le Parlement jurassien appelle le Gouvernement jurassien à intervenir auprès de la Confédération pour lui signifier son mécontentement et sa désapprobation quant à l'aide apportée aux compagnies aériennes, qui ne prend d'aucune façon en compte les impacts écologiques et environnementaux du trafic aérien.

Delémont, le 28 mai 2020

Responsable de la résolution
Roberto Segalla

Autres signataires en annexe.

Groupe PDC

Groupe PS

F. Neuch

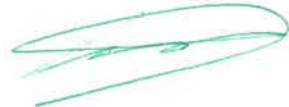
~~SA~~

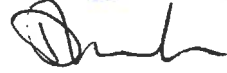
rd Emmet
Maller





J. Deuff







Groupe PLR

Groupe UDC

Groupe PCSI

Groupe VERTS et CS-POP

M. Guerinayes



G. Gauthier

Schill

Blanchard



Indépendant-es



AMTol

